

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/12/16/2022030026/justel>

Dossier numéro : 2021-12-16/37

Titre

16 DECEMBRE 2021. - Arrêté royal portant modification de l'annexe de l'arrêté royal du 12 janvier 2000 relatif à la carte de légitimation des membres du personnel de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications auxquels la qualité d'officier de police judiciaire a été octroyée

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 03-03-2022 page : 17794

Entrée en vigueur : 13-03-2022

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXES.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Dans l'arrêté royal du 12 janvier 2000 relatif à la carte de légitimation des membres du personnel de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications auxquels la qualité d'officier de police judiciaire a été octroyée, modifié par les arrêtés royaux du 20 janvier 2006 et du 3 décembre 2017, l'annexe est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

[Art. 2](#). Le ministre qui a l'Institut belge des services postaux et des télécommunications dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXES.](#)

[Art. N.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 03-03-2022, p. 17796)